

La bataille mondiale sur le prix des médicaments se joue à Genève

264
16/07/10
5270

DÉVELOPPEMENT

Les pratiques de prix et d'approvisionnement des traitements font l'objet d'un symposium à l'OMC.

ANNE-MURIEL BROUET

En cette année 2010, les dix millions de séropositifs nécessitant un traitement devraient bénéficier de l'accès universel aux médicaments. C'était en tout cas l'engagement pris il y a cinq ans par les pays du G8. Pourtant, seuls quatre millions de patients l'obtiennent. Un des verrous à cet accès reste le prix, gonflé par le système de brevet.

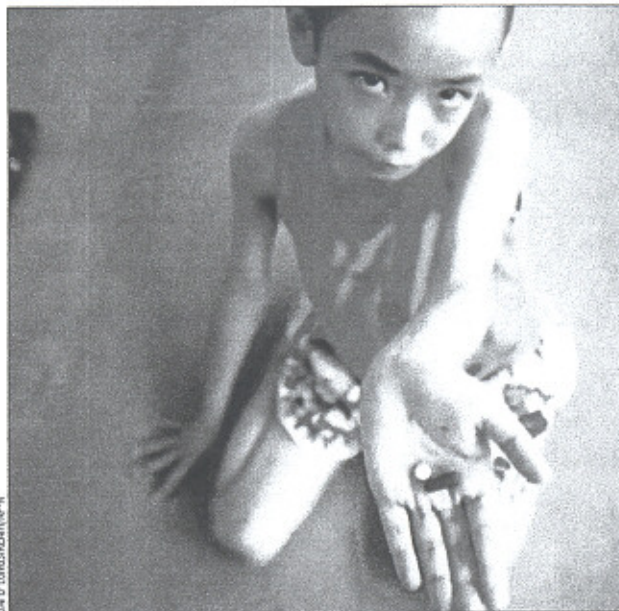
Un symposium public sur la question se tient aujourd'hui à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour la première fois, la réunion est conjointe entre l'OMC, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), celle de la propriété intellectuelle (OMPI) et les partenaires de terrain. Mais les différents intérêts empêchent toujours de lever tous les blocages.

Le système de brevet représente la clé de voûte du système. Il garantit à l'entreprise qui découvre et commercialise une

molécule un monopole durant vingt ans. Le processus, consacré par l'OMPI, est justifié par le fait que la recherche et le développement constituent un investissement parfois risqué. «La propriété intellectuelle permet la création du produit au départ. Elle assure aussi que l'information devient publique et que l'industrie ne travaille pas dans le secret», rappelle Tom Bombelles, consultant à la division des défis mondiaux à l'OMPI.

Médicaments génériques

L'arrivée du virus du sida, dévastateur pour les pays du Sud, oblige les pays du Nord et l'industrie pharmaceutique à repenser le système. Une trithérapie coûte alors plus de 10 000 dollars par an et par personne. En mai 2000, le mur se lève. Cinq grands laboratoires acceptent de baisser les prix de leurs médicaments antipsychotiques. Aujourd'hui, une trithérapie standard coûte environ 60 dollars par malade et par an dans un pays en développement. En cas d'urgence, les pays pauvres peuvent aussi utiliser un mécanisme légal. «Le système de licence obligatoire de l'accord ADPIC permet, sous certaines conditions, à des pays de fabriquer des médicaments gé-



ESPOIR En 2000, cinq laboratoires acceptaient de baisser le prix des médicaments antipsychotiques. Aujourd'hui, une trithérapie standard coûte environ 60 dollars par malade et par an dans un pays du Sud.

nériques alors que le brevet n'a pas expiré», explique Daniel Kraus, professeur de droit des brevets et de la propriété intellectuelle à l'Université de Neuchâtel. La Thaïlande en a notamment fait usage.

«Ce n'est pas un véritable outil contraignant. Mais il représente une épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'industrie pharmaceutique, qui la pousse à négocier un prix moins élevé avec certains pays», explique-t-il.

Un problème plus large

«Il faut trouver le moyen de combler le fossé entre le système de la propriété intellectuelle et les besoins de santé publique», affirme Zafar Mirza, coordinatrice pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle à l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS soutient dans ce sens l'idée de la communauté de brevets.

Un instrument juridique pour un meilleur accès existe donc. «Mais il reste peu utilisé», affirme Daniel Kraus.

Pot commun pour brevets

Un autre mécanisme est encore en gestation. C'est la communauté de brevets, lancée par l'agence onusienne UNCTAD et soutenue par des humanitaires comme Médecins sans frontières (MSF). Une fondation ad hoc vient d'être créée à Genève. Et la phase opérationnelle va démarrer ces prochains mois. Le principe? Les détenteurs de brevets de médicaments antipsychotiques les mettent en commun dans un «pool», et autorisent les

Un groupe d'experts de l'OMS a aussi réfléchi à d'autres formes de financement pour stimuler la recherche et le développement de médicaments pour des maladies négligées. Mais son rapport riche de plus de cent propositions, sorti cette année, a été discrédité par le fait que l'industrie pharmaceutique en avait eu une copie avant les Etats membres...

pays en développement qui en ont besoin à les utiliser, moyennant le paiement de royalties.

Les pays du Sud gagnent ainsi un accès à prix réduit aux nouveaux produits brevetés. Et l'industrie, dont la participation est volontaire, relève son image de marque sans perdre son brevet, et en encaissant quand même quelque chose.

«Ces mécanismes sont utiles, c'est sûr. Mais l'industrie pharmaceutique reste toujours la plus forte», conclut Tido von Schoen-Angerer, directeur de la Campagne d'accès aux médicaments de MSF. Ce qu'il faudrait vraiment, c'est un nouvel accord comme celui de 2000. ■